

AAPPMA LES TIRE-BOUCHONS DE POMMEUSE

PECHE 1<sup>ère</sup> CATEGORIE AUBETIN

PRENDRE UNE CARTE COMPLEMENTAIRE A POMMEUSE

LE RENDEZ VOUS DES PECHEURS 25 AVENUE DU GENERAL HUERNE 77515  
POMMEUSE

TEL : 01 64 75 08 42

SUIVRE REGLEMENT INTERIEUR

### Règlement intérieur Aubetin - Le Saumon

LA PÊCHE AUX LEURRES ( cuillers, poissons nageurs, mouches artificielles, leurres souples, etc...) EST INTERDITE AINSI QUE L'EMPLOI DE MONTURES OU DE TOUT AUTRE DIPOSITIF COMPRENANT UN OU PLUSIEURS HAMEÇONS TRIPLES OU DOUBLES .

**SEUL EST AUTORISÉ L'EMPLOI D'UNE LIGNE MONTÉE D'UN SEUL HAMEÇON  
SIMPLE ESCHÉ D'APPATS NATURELS MORTS OU VIVANTS**

*( vairons, goujons, vers, teignes, sauterelles, pâtes, maïs etc...)*

LE NOMBRE DE CAPTURES EST LIMITÉ A **6** SALMONIDÉS

LA PÊCHE N'EST AUTORISÉE QUE : LES SAMEDIS, DIMANCHES, LUNDIS ET JOURS FÉRIÉS ~~...~~  
~~...~~ A PARTIR DE : **7 H 00** .

TOUTE INFRACTION CONSTATÉE PAR LE GARDE - PÊCHE OU LES ADMINISTRATEURS DU BUREAU DE L'ASSOCIATION ENTRAÎNERA SANS INDEMNITÉ, L'EXCLUSION IMMÉDIATE ET DÉFINITIVE DE L'ASSOCIATION " LE SAUMON " .

LES DATES DE RÉEMPOISSONNEMENT NE SERONT PAS COMMUNIQUÉES ; ELLES SERONT FONCTION DES CONDITIONS CLIMATIQUES ET SURTOUT D'UN NIVEAU D'EAU SATISFAISANT .

Je m'engage à respecter ce règlement

signature du titulaire :